

République Algérienne Démocratique et Populaire
الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique
Centre de Recherche sur l'Information Scientifique
et Technique



CONVENTION-CADRE DE COOPERATION

Entre

L'université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Et

**Centre de Recherche sur l'Information
Scientifique et Technique**

Entre les soussignés,

L'Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, nouvelle ville Tizi-Ouzou, Algérie.

Représentée par son **Recteur**, Monsieur le professeur **Ahmed TESSA** dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « UMMTO »,

D'une part,

Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, un établissement public Algérien à caractère scientifique et technologique, dont le siège social est sis à Rue des 3 frères Aissou - Ben Aknoun - Alger-Algérie.

Représenté par son **Directeur Général**, Monsieur **BADACHE Nadjib** dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci- après dénommée « CERIST »,

D'une autre part,

SOMMAIRE

Article 01 : Objet de la convention

Article 02 : Domaines d'application

Article 03 : Engagements des parties

Article 04 : Evaluation de coopération

Article 05 : Comité de suivi et d'évaluation

Article 06 : Confidentialité

Article 07 : Production Scientifique

Article 08 : Couverture sociale

Article 09 : Modification et Résiliation

Article 10 : Litiges

Article 11: Durée

Article 12 : Entrée en vigueur

